



Communiqué de Presse

Les adhérents du GHTG-UMIH Guadeloupe, de la Fédération des Associations de Professionnels de l'Hébergement et du Tourisme (F.APHT), de l'Union Syndicale des Opérateurs Touristiques de Guyane (USOTG), du Cluster du Tourisme en Martinique (ZILEA), de l'UMIH Martinique (972), de l'Association des Hôteliers de Saint Martin (AHSM), déclarent :

LE COUPERET DE LA GUILLOTINE EST TOMBÉ !

Se souvient-on encore que :

le 18 septembre **1981**, par 363 voix contre 117, l'Assemblée nationale adoptait, après deux jours de débats, le projet de loi portant **abolition** de la **peine de mort** présenté, au nom du Gouvernement, par Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice ?

Pourtant le Communiqué de Presse publié ce 6 juin 2020 et co-signé des cabinets d'Olivier Véran, d'Annick Girardin, et Jean-Baptiste Djebbari vient d'actionner le couperet de la lame sur le corps du tourisme ultramarin.

Après Le décret numéro 2020-663 en date du **31 mai 2020** qui restreignait drastiquement les libertés, les déplacements, la réouverture des commerces, et le redémarrage des activités dans nos Antilles, à la Guyane, à Mayotte et en Corse, le Gouvernement a dû se déjuger et adopter un nouveau décret n°2020-664 le **2 juin** abrogeant les dispositions restrictives qui s'appliquaient trois jours auparavant à la Corse, **mais en les maintenant pour les Outre-mer.**

Le Communiqué de Presse (rappelé en annexe) des représentants hôteliers de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de Saint-Martin en date du **03 juin 2020** interpellait sur une France à 3 vitesses : la métropole, la Corse, et les Outre-mer ?

La Fedom rappelait de son côté que **la relégation avait été abolie en 1946...**

Nous nous félicitons des mesures adoptées pour la Corse, et nous ne demandons ni plus, ni moins, pour nos destinations.

Ce même 3 juin 2020, les élus de Guadeloupe, ont fait corps avec les professionnels du Tourisme, en signant aussitôt, sans exception, une demande, adressée à M. le Premier Ministre, pour que soit respectée l'égalité de traitement entre les Outre-mer et la Corse.

Le **6 juin**, le Gouvernement publie cette fois un Communiqué de Presse, et non un décret. Est-ce pour lui éviter d'avoir à se déjuger une nouvelle fois ?

Est-ce que les conditions d'exception sanitaire l'autorisent à s'affranchir d'un décret ?

Aurons-nous droit demain à des déclarations verbales qui auront force de Loi ?

Quoiqu'il en soit, **ce communiqué ignore des demandes démocratiquement exprimées** par les représentants Guadeloupéens de la Nation, et s'en affranchit allègrement sans même s'abriter vers un semblant de motivation.

Nous nous interrogeons :

- ou bien nos parlementaires, Présidents de Région et Département, Présidents d'EPIC auraient fait savoir au Gouvernement qu'il ne faut pas tenir compte de leur signature obtenue sous la contrainte, et dans ce cas ils nous auraient abusés : **NOUS NE VOULONS PAS CROIRE A UN TEL MACHIAVELISME**, car nous parions sur leur sincérité,
- ou bien le Gouvernement considère que la situation d'exception sanitaire l'autorise jusqu'au 10 juillet 2020, sauf à prolonger la loi d'exception sanitaire, à s'affranchir de la représentation démocratique nationale, et alors, quel camouflet pour la classe politique issue des Outre-mer, sinon pour la classe politique tout entière !

Mettre en place un dispositif expérimental spécifique de protocole sanitaire à l'entrée des territoires ultramarins pour la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et la Réunion, et pas pour la Corse, **relève d'une inégalité de traitement incontestable.**

Tartuffe n'aurait pas mieux fait !

Vous allez mourir demain de fermetures d'entreprises, de vos pertes d'emplois, de votre régression de l'économie, mais soyez tranquilles, nous faisons tout ce qui est en notre possible pour vous éviter d'attraper le Coronavirus-Covid 19, même si vous êtes en zone verte alors que des départements hexagonaux sont moins bien lotis que vous. Du bon sens ! Moins dense est la population, moins le risque de propagation du virus est élevé. Et les Outre-mer ont démontré, par les faits, que les risques étaient beaucoup plus faibles sur leurs territoires que sur l'hexagone.

Quoi qu'en dise ce communiqué presse, **le protocole sanitaire mis en place par le gouvernement est totalement inadapté**, et sa soi-disant expérimentation n'en sera pas une, **car personne ne viendra l'expérimenter.**

Il ne nous reste plus qu'à s'interroger face à une telle mascarade.

Maintenir les motifs impérieux de déplacement et la mesure de quatorzaine à l'arrivée dans nos territoires jusqu'au 22 juin 2020, **c'est choisir délibérément une méthode répulsive à tout désir de se rendre en séjour dans les Outre-mer, pour quiconque** : on part en vacances pour fuir les contraintes de la vie quotidienne et pour être libre, et non pas pour venir visiter une chambre pendant 14 jours dans les Antilles !

Le 22 juin 2020 les décisions de départ en vacances seront déjà prises pour une grande majorité de nos clients d'hier, **de sorte qu'après avoir raté la haute saison, ce communiqué de presse condamne définitivement la basse saison touristique.**

Depuis le 17 mars 2020 notre chiffre d'affaires est nul tandis que les charges fixes courent. Nous sommes donc partis pour 9 mois sans activité économique transatlantique, et il ne faut pas compter sérieusement que la clientèle régionale, au pouvoir d'achat comprimé par le chômage partiel, viendra compenser cette interdiction Gouvernementale de travailler.

Face aux beaux discours sur la France des trois océans et sur les Outre-mer, qui font de la France, une des trois premières puissances **océaniques** du monde, doit-on rire ou pleurer, Monsieur le Premier ministre ?

Les professionnels compétents et « sachants » dans leur métier réaffirment avec force, sans hésitation, que les mesures prises sont mortifères, et que nous allons droit vers de nombreuses faillites et pertes d'emplois.

Les Outre-mer ne sont pas les seules touchées. Dans le sillage du sinistre décidé par le gouvernement, **il faut prendre en compte les dégâts collatéraux, considérables parfois**, causés aux compagnies aériennes, Tour-Opérateurs, agents de voyages et tous les acteurs dépendants économiquement de la filière des industries touristiques, quand bien même leur code APE les situerait apparemment en dehors du champ de la filière.

Quel choix ?

Le gouvernement a-t-il choisi de sacrifier l'activité touristique dans les Outre-mer au nom d'un dogmatisme sanitaire qui ne s'applique ni à l'hexagone ni à la Corse ?

Ou bien le gouvernement aurait-il déjà choisi, sans l'avoir encore exprimé, de compenser la totalité des charges fixes des entreprises du tourisme des Outre-mer, pour que ce soit pour elles une année sans recette, mais également sans déficit ?

Si tel est le cas, sur l'autel du sacrifice, nous nous inclinons, mais alors il ne faudra plus laisser planer le doute, et il faudra l'exprimer clairement. La clarification est nécessaire et urgente.

Le 6 juin 2020.

Pour nos Organisations Touristiques, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Martin,



Le Président 971,

Nicolas VION

Destinataires:

Monsieur le Premier Ministre Edouard Philippe, edouard.philippe@pm.gouv.fr, xavier.brunetiere@pm.gouv.fr

Madame Annick Girardin, Ministre des Outre-mer, annick.girardin@outre-mer.gouv.fr

Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'Etat aux transports, jean-baptiste.djebbari@ecologique-solidaire.gouv.fr, stephane.daguin@ecologique-solidaire.gouv.fr

Monsieur Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, olivier.veran@sante.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les parlementaires de Guadeloupe et de Martinique :

Madame Justine Bénin, Députée : justine.benin@assemblee-nationale.fr

Madame Josette Manin, Députée, josette.manin@assemblee-nationale.fr

Mme Hélène Vainqueur-Christophe, Députée : helene.vainqueur@assemblee-nationale.fr

Monsieur Victorin Lurel, Député : victorin.lurel@wanadoo.fr

Monsieur Max Mathiasin, Député : max.mathiasin@assemblee-nationale.fr

Monsieur Jean-Philippe Nilor, Député, jean-philippe.nilor@assemblee-nationale.fr

Monsieur Olivier Serva, Député : olivier.serva@assemblee-nationale.fr, o.serva@ose.gp

Madame Catherine Conconne, Sénatrice, c.conconne@senat.fr, catherine.conconne@region-martinique.mq

Monsieur Maurice Antiste, Sénateur, m.antiste@senat.fr

Monsieur Serge Letchimy, Député, serge.letchimy@assemblee-nationale.fr

Monsieur Michel Magras, sénateur : m.magras@senat.fr, michel.magras@gmail.com, bruno.magras@comstbarth.fr

Copies

Monsieur Philippe Gustin, Préfet de la Guadeloupe philippe.gustin@guadeloupe.pref.gouv.fr
Monsieur Marc del Grande, Préfet de la Guyane marc.del-grande@guyane.pref.gouv.fr
Monsieur Stanislas Cazelles, Préfet de la Martinique stanislas.cazelles@martinique.pref.gouv.fr
Monsieur Jean-Michel Jumez, Sous-Préfet de la Guadeloupe jean-michel.jumez@guadeloupe.pref.gouv.fr

Monsieur Ary Chalus, Président du Conseil Régional de la Guadeloupe, ary.chalus@gmail.com
Monsieur Denis Celeste, Conseil Régional de la Guadeloupe, denis.celeste@cr-guadeloupe.fr
Madame Josette Borel-Lincertin, Président du Conseil Régional, j.borellincertin971@gmail.com

Monsieur Daniel Gibbs, Président de la collectivité de Saint-Martin, daniel.gibbes@com-saint-martin.fr,
francoise.moutou@com-saint-martin.fr

Madame Carine Sinai, Présidente de la CCI de Guyane, carine.sinai@wanadoo.fr
Monsieur Philippe Jock, Président de la CCI de Martinique, p.jock@martinique.cci.fr
Monsieur Patrick Vial-Collet, Président de la CCI des Iles de Guadeloupe, presidence@guadeloupe.cci.fr
Monsieur Bernard Falck, Directeur général de CCI France, b.falck@ccifrance.fr

Service de presse du Secrétaire d'Etat aux transports, sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr
Service de presse du Ministère des Outre-mer, mompresse@outre-mer.gouv.fr
Service de presse du Ministère des Solidarités et de la Santé, presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

EN ANNEXE :
Rappel du CP en date du 3 juin 2020



Communiqué de Presse

des représentants des hôteliers
de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de Saint-Martin - 03 juin 2020

Les adhérents du GHTG-UMIH Guadeloupe, de la Fédération des Associations de Professionnels de l'Hébergement et du Tourisme (F.APHT), de l'Union Syndicale des Opérateurs Touristiques de Guyane (USOTG), du Cluster du Tourisme en Martinique (ZILEA), de l'UMIH Martinique (972), de l'Association des Hôteliers de Saint-Martin (AHSM), déclarent :

La France à 3 vitesses : la métropole, la Corse, les Outre-Mer ?

Décidément, rien ne sera épargné aux Outre-mer ! Loin des yeux, loin du cœur !

La légalité ne rime plus avec l'égalité ; la loi ne rime plus avec l'égalité de traitement : les plus faibles, comme toujours, une grande partie de nos populations va souffrir de l'iniquité des derniers décrets gouvernementaux.

Le décret numéro 2020-663 en date du 31 mai 2020 restreint drastiquement les libertés, les déplacements, la réouverture des commerces, et le redémarrage des activités dans nos Antilles, à la Guyane, à Mayotte et en Corse.

La Corse a réagi vigoureusement en adressant le 2 juin une lettre à M. le Premier ministre, dénonçant des dispositions surprenantes, incohérentes, inégalitaires entre l'aérien et le maritime, entre la France hexagonale et l'île de Corse. Le Député Philippe VIGIER a aussitôt interpellé Monsieur le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale, et à la suite de son intervention, le décret précité a été corrigé en à peine 2 jours, et publié le 3 juin 2020. Un nouveau décret n°2020-664 abroge les dispositions restrictives qui s'appliquaient il y a trois jours à la Corse, **mais s'appliquent toujours aux Outre-mer.**

Le trafic aérien est rétabli en Corse, sans quatorzaine, et sans aucune restriction de déplacement. Les motifs impérieux sont abolis. **La Corse est libérée !**

Mayotte et la Guyane sont en zone Orange. Nous comprenons la position du Gouvernement

Comme la Corse, la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Saint-Martin sont en zone verte. Nous ne comprenons pas la position ségrégationniste du Gouvernement.

Pourquoi cette inégalité de traitement ? **Oui aux Corses ! Non aux Outre-mer !**

Y-aurait-il une France à 3 vitesses : la métropole, la Corse, les Outre-Mer ?

Pourquoi maintenir pour les seules Outre-mer (hormis la Guyane et Mayotte qui ne sont pas en zone verte) des dispositions reconnues sans délai comme incohérentes pour la Corse ?

Y aurait-il des Français de troisième zone ? Les Français de métropole, les sous Français de Corse, et les sous-sous Français des Outre-mer ?

Les Outre-mer seraient-ils sous-représentés, ou sous-écoutés à l'Assemblée nationale ?

En tout état de cause, il est évident que les représentants de la Corse semblent mieux défendre les intérêts de la population de l'île de Beauté que ne savent le faire les représentants de l'île aux Belles eaux (la Guadeloupe), de la Guyane de la Martinique et de Saint-Martin

Il faudra fortement s'en souvenir lors des négociations discutées à l'amiable, ou requises par la voie judiciaire. **Et préciser alors qui sera le véritable responsable de cette situation, et qui devra en payer les conséquences financières.**

On nous a empêché de travailler, de force !

Demain, nous serons obligés de licencier, de force !

Nous en souffrirons, tous, mais les populations les plus fragiles ne seront pas en capacité de résister à cette nouvelle injustice que rien ne justifie.

Les précautions sanitaires : un prétexte ou une réalité ?

Jean-Pierre MAS, président des Entreprises du Voyage déplore que les Outre-mer restent fermés, alors que l'Union Européenne va ouvrir ses portes à tous les Européens, et aux Français.

Gilbert CISNEROS président d'EXOTISMES, principal tour-opérateur français pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Saint-Martin, spécialiste des îles, dénonce « **un contexte purement électoraliste** ». « **Les politiques locaux, déclare-t-il, veulent maintenir la quarantaine pour capter aux municipales les voies des extrémistes qui pensent que les étrangers vont faire venir le Coronavirus sur leurs îles : cette situation est surréaliste et c'est une ineptie économique** », ajoute-t-il.

Ceux qui croient que notre seule attractivité du territoire sera suffisante pour que demain tout redevienne comme avant se trompent. Demain des entreprises auront disparu, le nombre de chômeurs sera en forte hausse, le pouvoir d'achat baissera, le nombre d'avions sera en baisse, les prix des billets d'avion en hausse, et les prix des marchandises augmenteront car les coûts du transport auront augmenté.

Ce que nous avons mis 30 ans à construire au plan économique, pour une élévation générale du niveau de vie des populations, est aujourd'hui en grand péril, en raison d'un manque de courage flagrant de nos décideurs politiques !

Nous demandons que cessent les discriminations dont nos Outre-mer font l'objet de la part du Gouvernement, et que le décret n°2020-664 publié le 3 juin 2020 qui abroge les dispositions restrictives qui s'appliquaient à la Corse, soit modifié.

Afin que toutes les îles françaises, à l'exception de Mayotte qui est en zone orange, soient traitées à égalité.

